

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naturia

Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Nom du produit Allume-feu 2 en 1 (Enflammettes) en pack de 3
- 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée(s) Produit utilisé pour l'allumage des combustibles solides dans les appareils ménagers.
Utilisations déconseillées On n'en connaît aucune.
- 1.3 Coordonnées du Distributeur pour la France**
Scandinavian Tobacco Group France
Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux
92000 NANTERRE
Téléphone + 33 4 74 65 67 67
Fax + 33 4 74 65 67 65
E-Mail (personne compétente) contact.lightsfrance@st-group.com
- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence**
N° de téléphone d'urgence Numéro Orfila – Centre antipoison France
+ 33 (0)1 45 42 59 59
- 1.1 Identificateur de produit**

CHAPITRE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
D'après Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Flam. Sol. 2, H228
- 2.2 Éléments d'étiquette**
Pictogramme(s) de danger 
- Mentions de danger H228- Solide inflammable
- Mot d'avertissement Avertissement
- Informations complémentaires Aucun
- Conseils de prudence P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
- 2.3 Autres dangers**
Substance/mélange ne contenant aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naturia

Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

Information écologique : La substance/les lieux ne contiennent pas de composants considérés comme ont la propriété de perturber le système endocrinien conformément à l'article 57, lettre f) du règlement
Sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)
ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 du Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Informations toxicologiques : La substance/le site ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes au sens de l'article 57 (f) du Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

CHAPITRE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances -Sans objet.

3.2 Mélanges L'allume-feu en composite cire/panneau de fibres moulé s'allume avec une extrémité recouverte de la pâte d'allumage

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Bâton : Les allume-feu sont fabriqués à partir de mélanges de cire de paraffine (CAS 8002-74-2) et de carton pressé

Tête : Mélange de chlorate de potassium (CAS 3811-04-9) avec de la colle animale (gélatine technique) ainsi que des matériaux inertes pour modérer la combustion, et des quantités mineures de phosphore amorphe rouge (CAS 7723-14-0) et de colorants.

Boîte : Les panneaux latéraux sont revêtus d'une composition spéciale contenant du phosphore amorphe rouge (CAS 7723-14-0).

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement REACH	Mentions de danger
Paraffine	40	8002-74-2	232-315-6	Aucun assigné	Non classé
Chlorate de potassium	1,7	3811-04-9	223-289-7	01-211949417-18-0000	Bœuf. Sol. 1,H271, Toxicité aiguë. 4, H302, Toxicité aiguë. 4, H332, Chronique aquatique 2, H411
Phosphore rouge	0,04	7723-14-0	918-594-3	01-2119489913-23-001	Flam. Sol. 1 ,H228, Chronique aquatique 3 ,H412

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naturia

Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

CHAPITRE 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Voie d'exposition peu probable. Le produit est un solide. Si la respiration est difficile, emmenez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

Contact visuel

Rincez les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce récipient ou cette étiquette.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Il est peu probable qu'il soit nécessaire, mais si nécessaire, traiter de manière symptomatique.

CHAPITRE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Éteignez avec du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs, de la mousse ou du sable.

Moyens d'extinction inadaptés

N'utilisez pas de jet d'eau.

5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone et de gaz acides tels que les oxydes de phosphore en cas de combustion dans des espaces confinés. Évitez de respirer les vapeurs.

5.3 Conseils pour les pompiers

Combattre le feu avec des produits d'extinction appropriés à une distance raisonnable. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Gardez les récipients au frais en les aspergeant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement.

CHAPITRE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Retirez ou sécurisez toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Assurez-vous d'une ventilation adéquate.

6.2 Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayez et paillez dans des barils à déchets ou des sacs en plastique. Transférer dans un récipient à couvercle pour l'élimination ou la récupération. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

6.4 Renvoi à d'autres articles

Voir la section : 8,13

CHAPITRE 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Évitez tout contact. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Lavez-vous toujours les mains avant de fumer, de manger et de boire.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais/basse température, bien ventilé (sec), à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation. Conservez les produits dans leur emballage d'origine.

Température de stockage

Restez au frais. Protéger de la lumière du soleil.

Durée de conservation

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Oxydante

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section : 1.2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naturia

Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

CHAPITRE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Aucune limite d'exposition professionnelle n'est fixée.

8.1.2 Valeur limite biologique

Non établi.

8.1.3 CESE et DNEL

Non établi.

8.2 Commandes d'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurez-vous d'une ventilation adéquate.

8.2.2 Mesures de protection individuelles, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Suppose qu'un bon niveau de base d'hygiène du travail soit mis en œuvre. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux et du visage

Ce n'est normalement pas nécessaire.

Protection de la peau

Ce n'est normalement pas nécessaire.

Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.

Risques thermiques

Sans objet

8.2.3 Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement.

CHAPITRE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique

Briquets en panneaux de fibres avec une extrémité revêtu de la pâte d'allumage

Couleur

Brown

Odeur

odeur de paraffine

Seuil olfactif

Non établi.

pH

Pas déterminé.

Point de fusion/point de congélation

Pas déterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Pas déterminé.

Point d'éclair

> 180°C (Fermer le gobelet)

Taux d'évaporation

Pas déterminé.

Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Pas explosif.

Tension de vapeur

Indéterminé

Vapour density

Pas déterminé.

Solubilité(s)

Aucun. Le produit est solide.

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Pas déterminé.

Température d'auto-inflammation

450 °C

Température de décomposition

Pas déterminé.

Viscosité

Sans objet. Le produit est un solide.

Caractéristiques des particules

Sans objet

Propriétés explosives

Facilement combustible et une mauvaise utilisation peuvent entraîner des brûlures ou des incendies incontrôlés

Propriétés oxydantes

Non oxydant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naturia

Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

Pas d'information disponible

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'information disponible

CHAPITRE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Stabilité et réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

10.5 Matériaux incompatibles

Ce produit doit être stocké à l'écart des sources de chaleur forte ou des produits chimiques oxydants.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux(s)

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,

CHAPITRE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
(Substances contenues dans les préparations /
mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau

Non classé. Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

Corrosion/irritation de la peau

Sans objet. Le produit est un solide.

Lésions oculaires/irritations graves

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales

Il n'y a aucune preuve d'un potentiel mutagène.

Cancérogénicité

Aucune preuve de cancérogénicité.

Toxicité pour la reproduction

Aucune preuve d'effets sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Sans objet. Le produit est un solide.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sans objet. Le produit est un solide.

Composant:

Chlorate de potassium

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 : 5mg/l

Temps d'exposition : 4h

Atmosphère d'essai : poussière/brouillard

Méthode : Estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation de la peau

Espèce-Lapin

Résultat - Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèce-Lapin

Résultat - Pas d'irritation des yeux

11.2 Autres informations

Aucun.

CHAPITRE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Sans objet.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naturia

Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

12.2	Persistance et dégradabilité	Le produit est susceptible de persister dans l'environnement. Une partie des composants est biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non classé.
12.4	Mobilité dans le sol	Non classé.

Composant:

Chlorate de potassium

Mobilité - Peut être extrait du sol.

12.5	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	Non classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets indésirables	On n'en connaît aucune.

CHAPITRE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit être conforme à la législation locale, étatique ou nationale.
13.2	Informations complémentaires	De grandes quantités d'allume-feu peuvent être éliminées en toute sécurité par combustion centralisée dans un incinérateur agréé.

CHAPITRE 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

	ADR/RID	L'IMDG	IATA/OACI
14.1	Un certain nombre de	1944	1944
14.2	Nom officiel de transport	Allumettes, Sécurité	Allumettes, Sécurité
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	4,1	4.1
14.4	Groupe d'emballage	III	III
14.5	Risques pour l'environnement	Non classé	Non classé comme polluant marin.
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur	Voir la section : 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la directive MARPOL 73/78 et au code IBC	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

ARTICLE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange	
15.1.1	Réglementation de l'UE	
	Autorisations et/ou restrictions d'utilisation	On n'en connaît aucune.
15.1.2	Réglementations nationales	On n'en connaît aucune.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

CHAPITRE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouveaux énoncés : 1- 16

Les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouvelles déclarations : 1, 3,8,11,12,16.

Version : 3.0 Date : 23.05.2019

Version : 4.0 Date : 04.02.2020

Références:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 4.1 Date: 16.12.2022

SELON LE RÈGLEMENT CE 1907/2006 (REACH), le règlement 1272/2008 et 2020/878

Fiches de données de sécurité pour les ingrédients entrants.

Enregistreur ECHA existant pour la cire de paraffine (CAS 8002 -74-2), chlorate de potassium (CAS 3811-04-9) et le phosphore amorphe rouge (CAS 7723-14-0)

Texte complet des classificatines [CLP/GHS]

Flam. Sol. Chat. 2, H228- Solide inflammable

Mentions de danger

H228 : Solide inflammable

N° H271- Peut provoquer un incendie ou une explosion ; oxydant fort.

N° H302- Nocif en cas d'ingestion.

N° H332- Nocif en cas d'inhalation.

N° H411- Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

H412-Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Scénarios d'exposition - Usages grand public

Chlorate de potassium ;

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) :

ERC8c : Utilisation généralisée conduisant à l'inclusion dans/sur l'article

Activité contributive / technique pour les consommateurs

Technique:

Allumage d'assistance

Catégorie de produit (PC) :

PC 0 : Autre : allumettes

Substance fournie à cet usage sous la forme de : dans un mélange

Durée de vie ultérieure pertinente pour cette utilisation - Non

Rejet non significatif par la voie suivante - Air

Avertissements

Les informations contenues dans cette publication ou telles qu'elles sont fournies aux utilisateurs sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient aux utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre usage particulier. STG France ne donne aucune garantie quant à l'adéquation du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est interdite par la loi. STG France décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage (autre que celui résultant d'un décès ou d'une blessure corporelle causés par un produit défectueux, s'il est prouvé), résultant de la confiance accordée à ces informations. La liberté en vertu des brevets, du droit d'auteur et des dessins et modèles ne peut être présumée.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDS)

Non disponible.